

Technicienne en photographie

Technicien en photographie

Classe: 13

Description de la fonction

Rôle principal

Le rôle principal et habituel consiste à réaliser des travaux techniques reliés à la conception et à la production de matériel photographique pour des fins pédagogiques, de recherche, d'information, de publication, de publicité et de conservation de documents.

Attributions caractéristiques

1. Conçoit et réalise des images représentatives des projets formulés. Selon les besoins conçoit les mises en scène, choisit les plans, trouve l'endroit, les objets, les figurants ou autres composantes nécessaires pour réaliser les images.
2. Photographie en se conformant aux normes relatives à son domaine. Choisit les méthodes et règle les supports photographiques en fonction des besoins ou des résultats escomptés.
3. S'assure de la qualité et de la présentation adéquate du produit fini en chambre noire ou avec les techniques de traitement d'image.
4. Établit le calendrier et les échéanciers des travaux à accomplir; en évalue la faisabilité et les coûts.
5. Collabore avec les autorités de son secteur et les conseille sur les équipements et les méthodes de travail propices à répondre aux besoins et à assurer l'utilisation efficace et optimale des équipements. Effectue les recherches nécessaires dans les circonstances.
6. Manipule, transporte, classe et inventorie les équipements et le matériel sous sa responsabilité. Assure l'entretien et l'approvisionnement.
7. Complète différents formulaires et prépare les rapports relatifs à son travail.

Note

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de la fonction identifiée et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

Qualifications requises

Scolarité

D.E.C. dans un champ de spécialisation appropriée.

Expérience

Deux (2) années d'expérience pertinente.